

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 décembre 2012**

Décision n° **B-2012-3774**

commune (s) :

objet : Travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 14 : sols souples et moquettes - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Rivalta.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Kimelfeld, Charles, Sécheresse, Bernard R., Vesco, Mme Frih (pouvoir à M. Claisse), MM. Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 10 décembre 2012**Décision n° B-2012-3774**

objet :	Travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 14 : sols souples et moquettes - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Ce marché concerne les travaux de revêtement de sols souples et moquettes, à savoir le remplacement de dalles de sols souples isolée ou rustines sur sols souples en lés, la fourniture et pose de sols souples et la fourniture et pose de tapis. Il s'agit de travaux de technicité courante ou confirmée, susceptibles d'être réalisés sur l'ensemble du patrimoine de la Communauté urbaine de Lyon. Ces travaux d'aménagement ou de réhabilitation seront à effectuer sur les immeubles bâtis dont la Communauté urbaine est propriétaire et/ou maître d'ouvrage des travaux.

Une procédure adaptée a été lancée en application des articles 26, 27-III, 28 et 40 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à des travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers de la Communauté urbaine - lot n° 14 : sols souples et moquettes.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché ne comporterait pas d'engagement de commande minimum et un montant maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC pour la durée du marché.

Le marché serait attribué à 3 opérateurs économiques et serait exécuté par l'émission de bons de commande dans l'ordre établi par tirage au sort effectué par le représentant du pouvoir adjudicateur après attribution.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 5 novembre 2012, a classé les offres et choisi les 3 entreprises suivantes :

- Parquetsol,
- Rhonibat,
- Sape.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - lot n° 14 : sols souples et moquettes, et tous les actes contractuels y afférents, avec les entreprises Parquetsol, Rhonibat et Sape, pour un montant global maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC pour une durée ferme de 4 ans.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire sur les budgets principal ou annexes - exercices 2013 et suivants, selon la nature et la destination des travaux à réaliser.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2012.